



Réunion avec les ministres du travail allemands et français

Le 13/07/2017 à Paris

Déclaration commune des organisations syndicales allemandes et françaises

Depuis 20 ans, l'Europe sociale est en stagnation voir en recul, tandis que la déréglementation et la libéralisation des marchés ont pris les devants. L'Europe sociale, l'harmonisation des normes sociales ainsi que la convergence par le haut des pays membres de l'UE vers des niveaux de vie comparables trouvent leur force sapée, et par une logique des marchés libéralisés et déréglementés, et par une stratégie ratée des politiques d'austérité au lendemain de la crise financière de 2008. Quant à l'avenir, le message des OSFA est simple : « L'Europe sera sociale ou ne sera pas ».

Le champ de l'Europe sociale s'étend bien au-delà des politiques du marché de travail ou des politiques sociales qui sont la responsabilité des ministres du travail ou des affaires sociales. Un nombre important de dossiers européens en cours provient entre autres des domaines de la politique des transports, du droit des entreprises, du marché intérieur et de la jeunesse. Les OSFA attendent des deux ministres du travail qu'elles transmettent leurs positions aux autres ministères concernés dans une perspective de faire progresser les droits des travailleurs, dans l'objectif de réduire les inégalités parmi et à l'intérieur des pays membres, et de reconduire ainsi l'Europe sur le chemin de la convergence par le haut, abandonnée depuis la crise.

1. La directive sur le détachement des travailleurs (DDT)

- La DDT est une pierre angulaire d'un principe fondamental de l'Europe sociale : « à travail égal, salaire égal sur le même lieu de travail. »
- La France et l'Allemagne doivent continuer à travailler ensemble pour parvenir à améliorer la proposition de compromis de la Présidence Maltaise. Le vote de la Commission Emploi du Parlement Européen en Septembre et l'EPSCO du 23 octobre sont des dates importantes pour y parvenir. Les gouvernements français et allemand doivent sensibiliser leurs eurodéputés nationaux pour qu'ils suivent leur cap.
- Un contrôle effectif et la lutte contre les entreprises boîtes aux lettres, qui font une utilisation abusive de la liberté de circulation des travailleurs pour les exploiter et pour générer du dumping social, doivent compléter l'application de la DDT.

2. Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS)

LES OSFA ont accueilli le SEDS comme un pas dans la bonne direction : un débat au niveau européen sur la dimension sociale s'imposait depuis longtemps. Nous nous félicitons tout particulièrement:

- Des propositions pour améliorer le congé parental et pour introduire un congé paternité et un congé de solidarité familiale rémunérés ;
- De la proposition de révision de la directive "Déclaration écrite" afin de couvrir tous les travailleurs – y compris les travailleurs indépendants, les stagiaires et les apprentis ;
- De traiter la question de l'accès à la protection sociale afin d'inclure les travailleurs indépendants et les travailleurs atypiques.

Cependant, les propositions de la Commission Européenne sont bien éloignées des besoins des travailleurs. Des actions concrètes pour améliorer leurs droits individuels et collectifs ainsi que leur niveau de vie sont insuffisantes. Les OSFA demandent alors de suivre le plan d'action telle qu'envisagée par la Confédération Européenne des Syndicats autour de six blocs pour rendre le Socle opérationnel :

- L'inclusion d'un protocole de « progrès social » dans toute révision des Traités pour restaurer l'Europe sociale et rétablir l'équilibre entre les droits sociaux et les droits économiques ;
- Des mesures pour garantir la force juridique contraignante du socle et son respect par les institutions de l'Union et par les Etats membres ;
- Des propositions pour des directives dites de 'hard law' sur l'emploi et la protection sociale visant à mettre en application les droits contenus dans le socle européen des droits sociaux pour tous les travailleurs au sein de tous les espaces de travaux ;
- Des mesures pour mettre fin aux attaques sur les droits des organisations syndicales ; pour promouvoir à la place la négociation collective et la convergence des salaires par le haut ; et pour mettre fin à tout dumping social ;
- Changer le tableau de bord social en une série d'objectifs qui guideront et mesureront le progrès social et la convergence par le haut au sein de l'Union Européenne ;

Plus généralement, les OFSA demandent aussi :

- Un test des droits sociaux – similaire au programme « Mieux légiférer » - permettant d'assujettir toute nouvelle politique à une évaluation de son impact sur les droits sociaux (« SOFIT » à la place de « REFIT ») ;
- L'adoption d'une directive cadre sur un salaire minimum, sur un plancher minimum de normes sociales et sur une Inspection du travail au niveau de l'UE (Socialpol)
- La réforme du Semestre européen afin d'intégrer pleinement la dimension sociale et les droits sociaux au cœur du processus d'intégration européenne.

3. La coordination des systèmes de sécurité sociale

Les OFSA saluent la proposition de la Commission européenne d'améliorer la transférabilité transfrontalière des droits sociaux acquis, en particulier quand cela revient à accumuler les périodes d'acquisition de droit pour les allocations chômage entre les Etats membres, et de garantir un accès plus facile au transfert d'allocations chômage au sein du marché du travail européen.

C'est particulièrement important dans le cadre du Brexit et plus généralement par l'utilisation de l'article 50 du TFUE, où la protection de la confiance et les mesures prévues pour sauvegarder les normes existantes joueront un rôle important pour les travailleurs, au vu de la liberté de circulation, du détachement et de l'accès au marché du travail.

4. L'avenir de l'Europe et de la zone euro

L'Europe fait face aujourd'hui à des critiques fortes et la nécessité de repenser le modèle européen se fait de plus en plus sentir. Les documents de réflexion élaborés par la Commission européenne marquent un pas décisif dans ce sens mais les pistes présentées sont, si ce n'est parfois inquiétantes, trop faibles. L'Europe sociale a besoin d'un véritable élan pour renouer avec une dynamique vertueuse et les OSFA invitent leurs gouvernements respectifs à approfondir leur coopération afin d'incarner cette dynamique pour plus d'Europe et pour une Europe plus sociale.

Dans ce cadre, les OSFA invitent alors leurs gouvernements respectifs à préciser et à renforcer le rôle de l'Union Economique et Monétaire – notamment sur le volet de la responsabilité démocratique avec la possible création d'un Parlement au niveau de la zone euro et à la mise en place d'un ministre de l'Economie et des Finances de la zone euro.

5. Le package sur le transport routier

La France et l'Allemagne sont deux pays importants en termes de transit de transports routiers au sein du Marché intérieur. Les OSFA attendent de leurs gouvernements qu'ils agissent contre la dégradation de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur du transport routier. Plus de flexibilité pour la conduite et les temps de repos, ainsi que la suspension temporaire des mesures de la DDT telle que proposée par la Commission européenne, conduiraient à une dérégulation plus poussée de la protection sociale des travailleurs dans le secteur du transport routier, contraire au principe d'un marché du travail européen équitable.

6. Le package sur le droit des sociétés

La Commission européenne a annoncé un package sur le droit des sociétés d'ici fin 2017, qui est susceptible de traiter des fusions transfrontalières, des divisions des sociétés et des transferts des bureaux enregistrés de sociétés d'un Etat membre à un autre.

Ce package risquerait d'affaiblir davantage la participation des travailleurs et les droits de codétermination au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne l'enregistrement électronique des sociétés, les OSFA mettent en garde contre les éventuels abus d'une soi-disant simplification pour l'entrepreneuriat qui pourrait facilement promouvoir le faux travail indépendant et le blanchissement d'argent, ce qui est déjà le cas avec la directive sur les sociétés à responsabilité limitée à un seul associé.

Les OSFA demandent à leurs gouvernements de garantir que l'exercice du droit des sociétés européen nécessite l'unité du siège enregistré et administratif de la société sur la base du principe du siège effectif afin d'éviter les abus des entreprises boîtes aux lettres ; et de garantir que les droits à la participation, à l'information et à la consultation des travailleurs ne soient pas contournés.

Les OSFA supportent la résolution du 13 juin 2017 du Parlement Européen sur les fusions et les scissions transfrontalières, qui stipule que toute initiative législative future sur les scissions

transfrontalières devra être « conforme aux normes sur la participation et la représentation [...] afin d'améliorer la protection des travailleurs et plus particulièrement contre le dumping social » (

“Mieux légiférer” ne doit pas faciliter la prolifération du travail non-déclaré, du faux travail indépendant et du blanchiment d'argent. Les OSFA insistent sur le fait que ces dérives peuvent être évitées si les registres des sociétés sont sécurisés et fiables. Ceci constitue un domaine pertinent pour les ministres du Travail afin de s'engager dans un débat constructif sur les conséquences imprévues de règlements qui les entraînent au-delà de leur domaine de compétence au sens strict.

7. La question migratoire

L'Union Européenne est secouée aujourd'hui par une crise migratoire sans précédent tandis que certaines disparités existent entre les EM, avec des pays comme l'Italie et la Grèce qui ne peuvent faire face seule à une telle pression et d'autres pays comme l'Autriche ou la Hongrie qui se replient sur eux-mêmes. Le principe de solidarité dans la répartition des réfugiés doit notamment être rappelé et appliqué.

Mais aujourd'hui, c'est véritablement l'ensemble du système Dublin qui n'est plus adapté à la réalité. Le Parlement Européen, la Commission Européenne et la Cour de Justice de l'Union Européenne abondent également dans ce sens. Ainsi, les OSFA appellent à une réforme du régime d'asile européen commun.

Plus généralement, les OSFA demandent que toutes les mesures soient prises pour mettre fin à une situation humainement et socialement intenable. Le défi que pose la question migratoire au sein de l'Union Européenne doit être rapidement appréhendé et résolu tout en garantissant une intégration des travailleurs migrants dans le marché du travail européen à travers une reconnaissance de leurs compétences – et cela afin de lutter contre le travail non déclaré qui profitent de cette situation pour prospérer.

8. Emploi des jeunes

Face à la situation très préoccupante du niveau de chômage des jeunes particulièrement dans les pays du sud de l'Europe, et ce malgré un début de reprise au niveau européen, et plus encore, à la situation des jeunes très éloignés d'une insertion dans l'emploi, les OSFA demandent à leurs gouvernements respectifs à faire de l'emploi des jeunes une de leurs priorités.

Les conclusions du groupe des partenaires sociaux allemands et français remises aux ministres du Travail des deux pays le 17 février 2014 sont toujours d'actualité et les OSFA sont toujours engagées dans leur volonté d'améliorer l'efficacité de la formation professionnelle et son volet alternance, tout en prenant en compte les défis d'une économie mondialisée, autour de trois problématiques :

- Créer ou renforcer les passerelles verticales et horizontales dans les systèmes de formation ;
- Améliorer la coopération entre les acteurs de la formation, partenaires sociaux et pouvoirs publics ;
- Développer des compétences et des qualifications prenant en compte une économie de plus en plus mondialisée.

Ainsi, l'emploi des jeunes résulte de beaucoup de paramètres, notamment le niveau de l'activité économique qui doit s'inscrire dans un développement basé sur la qualité, l'investissement, l'innovation et l'élévation des niveaux de compétence et qualification des travailleurs.

Les OSFA reconnaissent les efforts de leurs gouvernements respectifs sur ces points depuis 2014 mais il faut persévérer dans cette voie. La France et l'Allemagne doivent notamment s'engager pour préserver la garantie jeunes au niveau national et communautaire mais aussi pour l'étendre et la renforcer continuellement afin de couvrir de plus en plus de jeunes désœuvrés en Europe face aux évolutions technologies et à la constriction des marchés du travail.

De plus, l'accent doit être mis sur la question de l'apprentissage – les OSFA saluent notamment la volonté de créer un statut européen de l'apprenti afin de faciliter leur mobilité au sein du Marché intérieur et de véritables moyens doivent être engagés dans ce sens.

Cependant, les OSFA s'interrogent sur la création d'un Corps Européen de Solidarité – sorte d'Erasmus pour l'emploi – et mettent en garde contre d'éventuels abus. Ce Corps ne doit pas avoir un impact négatif sur le financement d'autres mesures pour les jeunes comme le programme Erasmus+ ou les politiques destinées à l'emploi des jeunes. Les OSFA regrettent notamment l'absence d'intégration des partenaires sociaux dans le programme et se méfient d'éventuelles dérives. Les OSFA demandent alors à leurs gouvernements respectifs d'être vigilant sur cette question.

9. Responsabilité des donneurs d'ordre et chaînes d'approvisionnement

Dans le cadre d'une mondialisation incontrôlée, les OSFA mettent en garde contre les nombreuses dérives de certaines entreprises qui, comme en atteste le terrible accident du Rana Plaza en 2013, peuvent se révéler désastreuses pour la santé et la sécurité de nombreux travailleurs dans le monde.

La loi sur le devoir de vigilance adoptée récemment en France présente une avancée indiscutable pour lutter contre de telles pratiques mais sa portée restera très limitée si la France avance seule sur ce sujet. La France et l'Allemagne doivent désormais s'engager dans le cadre des discussions à l'ONU sur un traité international sur ces questions alors que l'Union Européenne n'y est plus opposée et adopte même une position beaucoup plus positive aujourd'hui.

Les OSFA encouragent notamment le gouvernement allemand à suivre la démarche de la France et à adopter une loi similaire qui permettrait de tenir pour responsable les donneurs d'ordre dans les chaînes d'approvisionnement.

10. L'avenir du travail

Face à la numérisation et à la robotisation toujours plus grandissantes et à leurs conséquences parfois déplorables pour les travailleurs, la question de l'avenir du travail se pose désormais et les OSFA invitent leurs gouvernements respectifs à lancer une réflexion ambitieuse sur ce thème afin d'éviter une détérioration des conditions de travail des travailleurs et de l'emploi en Europe.

Les OSFA invitent la France et l'Allemagne à se saisir de la question et à être particulièrement attentif aux travaux de l'OIT à l'occasion de « l'initiative pour l'avenir du travail » lancée pour son centenaire.

Plus généralement, la multiplication de nouvelles formes de travail dites atypiques, notamment en raison de la mise en place de plateformes numériques inédites, nous invite à réfléchir en profondeur

à comment protéger le mieux possible ces travailleurs qui échappent bien souvent à toute protection offerte par les législations nationales et communautaire.

Les OSFA saluent les efforts de la Commission d'aborder ces problèmes dans ses récentes propositions tout en déplorant que celles-ci n'aillent pas assez loin. Il faut tout faire pour que ces travailleurs atypiques ne se trouvent pas dans un flou juridique ou encore dans une sous-catégorie de travailleurs qui viendraient diminuer leurs droits individuels et collectifs.